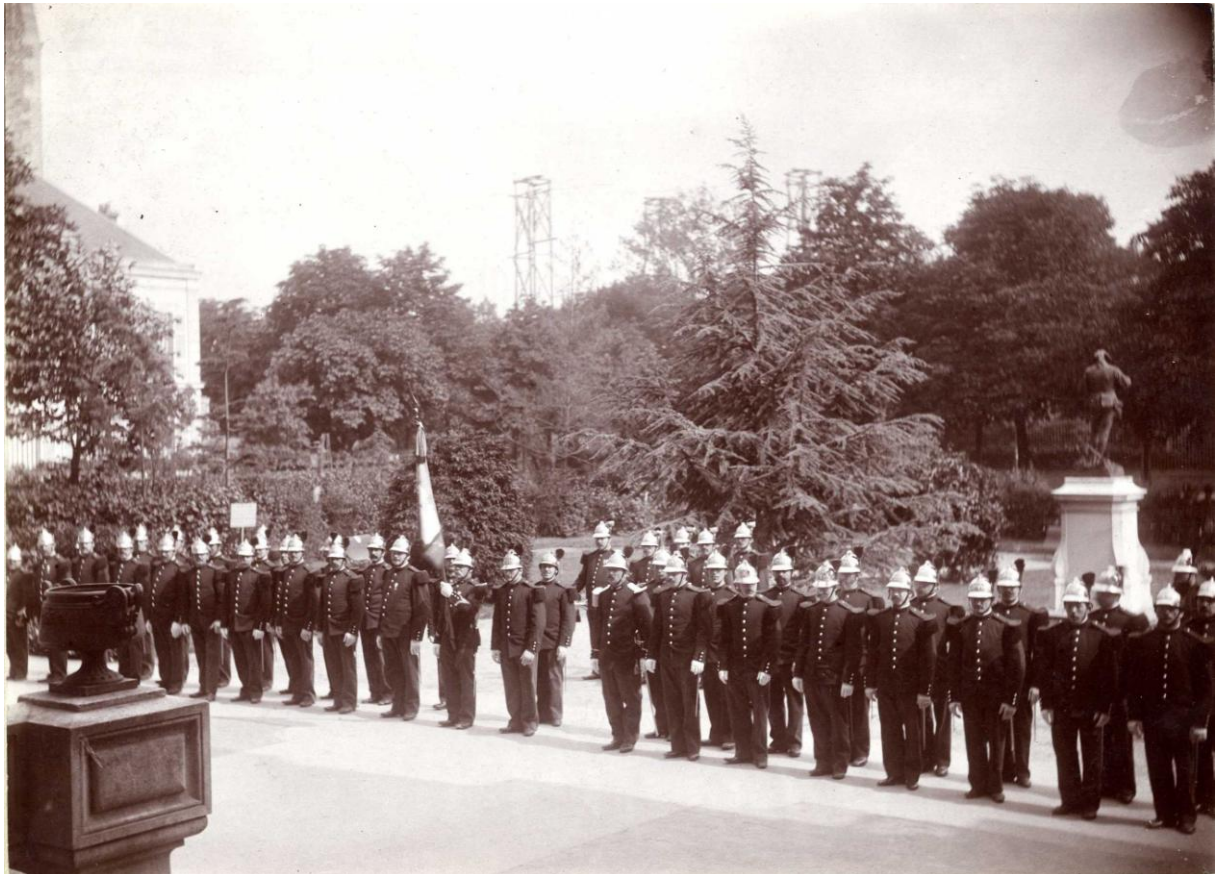


HISTOIRE

Durant deux mois, les Archives municipales vous proposent de découvrir la compagnie des sapeurs-pompiers de Neuilly aujourd'hui disparue.

En avril 1903, une nouvelle compagnie de sapeurs-pompiers est créée à Neuilly. Le Conseil municipal organise aussitôt une cérémonie en son honneur.



Cérémonie en l'honneur des sapeurs-pompiers dans le square derrière l'Hôtel de Ville en 1903

5 Fi 14.10, A.M.N.S.S.

En 1905, après deux incendies graves où l'efficacité des pompiers est remise en cause, le Conseil municipal nomme une commission chargée d'étudier la création d'une permanence de sapeurs-pompiers. Mais le projet présenté n'étant pas satisfaisant, il est rapidement abandonné.

Plusieurs mesures de modernisation sont étudiées dans les années suivantes. A partir de 1908, un employé municipal assure en plus de ses fonctions un service permanent de sapeur-pompier à l'Hôtel de Ville. La Compagnie se dote également d'un règlement. Comme le signale le capitaine au maire, il n'en existe pas malgré les préconisations du décret

du 10 novembre 1903. La version définitive de l'arrêté règlementant le service des sapeurs-pompiers est approuvée le 24 mars 1910.



Tampon de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Neuilly
1 M 125, A.M.N.S.S.

Malgré cela, le capitaine présente dans son rapport cette année là un service qui n'est ni moderne ni efficace. Un projet de caserne voit de nouveau le jour puis se précise. En 1913, la Ville acquiert un terrain sis 4 rue de Chézy pour y construire le nouveau bâtiment. Les adjudications sont lancées, les entrepreneurs choisis et les travaux débutent.

Mais le déclenchement de la guerre en août 1914 stoppe le projet.

Durant le conflit, pour répondre aux risques accrus d'incendie, le corps des sapeurs-pompiers est renforcé par les volontaires ayant répondu à l'appel lancé aux ouvriers des usines de guerre. La Compagnie est par ailleurs durement éprouvée : sur 40 membres en 1914, 10 meurent au front tandis que d'autres décident de ne pas se réengager. En 1919, la Compagnie compte seulement 19 hommes.

Les problèmes d'organisation de la Compagnie resurgissent. Les sapeurs-pompiers neuilléens étant volontaires, ils exercent tous une autre profession qui les éloignent parfois de la commune. Lors des incendies, il s'avère difficile de réunir les hommes comme par exemple en septembre 1919 où seulement 5 sapeurs-pompiers sont présents pour lutter contre les flammes. Le Conseil municipal choisit alors de confier le service de lutte contre l'incendie au Régiment des sapeurs-pompiers de Paris pour plus d'efficacité et moins de dépenses.

La compagnie des sapeurs-pompiers de Neuilly est dissoute par décret du 5 août 1920. Une convention est signée avec la Ville de Paris en septembre : la caserne Niel dans le 17^{ème} arrondissement assure désormais le service de lutte contre l'incendie à Neuilly tandis que la commune verse une cotisation annuelle de 50000 Francs à Paris. Le projet de caserne, déjà rejeté face aux difficultés financières, n'a plus lieu d'être. Le terrain rue de Chézy est affecté à la construction du théâtre.

Page réalisée par le service Archives-Documentation de la Ville.

La vitrine des Archives : du 02 mars au 03 mai 2015 dans le Vestibule d'Honneur, 2^{ème} étage de l'Hôtel de Ville, de 9h à 17h30.

Pour tous renseignements :

archivdoc@ville-neuillysurseine.fr